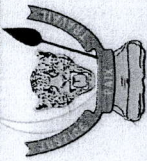


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Agissant en qualité de l' Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 084/2023

A LA COMPAGNIE DE GESTION ET DE COMMERCE « COGECO »

Après avoir reçu le contrat N° 002/F/MINFIN/KC/CGPMP/2021, conclu avec le Ministère Provincial des Finances, de l' Economie et du Commerce du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante mille (USD 40 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains deux cent quatre-vingt (USD 280).

Fait à Kinshasa, le 30/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

Scceau de l' Etablissement

